



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Décision N° 2025_794

***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

**AIRE DE GRAND PASSAGE DE HAINES - REALISATION D'UN DIAGNOSTIC PEMD
(PRODUITS-EQUIPEMENTS-MATERIAUX ET DECHETS) DANS LE CADRE DES TRAVAUX
DE DEMOLITION - ATTRIBUTION ET SIGNATURE D'UN MARCHÉ SANS PUBLICITE NI
MISE EN CONCURRENCE PREALABLES**

Vu la délibération N°2025/CC016, par laquelle le Conseil Communautaire du 04 mars 2025 a approuvé le Schéma Départemental d'Accueil et Habitat des Gens du Voyage 2025 – 2030,

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer, dans le cadre de la réalisation de l'Aire de Grand Passage à Haines, une mission de diagnostic des Produits, Équipements, Matériaux et Déchets, (PEMD) visant à définir la nature, la quantité et la localisation des matériaux, produits de construction et équipements constitutifs des bâtiments, dans l'emprise de l'opération de démolition significative,

Considérant que cette prestation est obligatoire avant toute démolition de bâtiments dont la surface est supérieure à 1000 m²,

Considérant que ce projet consiste au curage et à la démolition d'anciens hangars et bâtiments désaffectés sur le site du SIVOM de l'Artois et sur la déchetterie d'Haines situés à Haines (62138), 1 route de Vermelles à Haines,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article R.2122-8 du Code de la commande Publique, il y a lieu de signer un marché avec le Bureau d'Études et Ingénierie BTC ayant son siège social à Steenvoorde (59114), 41 place Saint Pierre, pour un montant de 7 880,00 € HT et pour une durée de 3 mois avec notification du démarrage de la prestation par ordre de service,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE d'attribuer un marché ayant pour objet l'établissement d'un diagnostic des Produits, Équipements, Matériaux et Déchets, (PEMD), lors des travaux de démolition dans le cadre de la réalisation de l'Aire de Grand Passage à Haines, au Bureau d'Études et Ingénierie BTC, ayant son siège social à Steenvoorde (59114), 41 place Saint Pierre, et de le signer pour un montant de 7 880,00 € HT et pour une durée de 3 mois avec notification du démarrage de la prestation par ordre de service.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le ...14...NOV. 2025

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



DUCROCQ Alain

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 17 NOV. 2025

Et de la publication le : 17 NOV. 2025

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



DUCROCQ Alain